

09 juin 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 juin 2005](#)

Politique des grandes villes

Sur proposition de M. Chrétien Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale et de la politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'une note relative aux conventions à conclure avec les villes d'Anvers, Charleroi, La Louvière, Liège, et les communes de Schaerbeek et Saint-Gilles, dans le cadre de la Politique des grandes villes.

Sur proposition de M. Chrétien Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale et de la politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'une note relative aux conventions à conclure avec les villes d'Anvers, Charleroi, La Louvière, Liège, et les communes de Schaerbeek et Saint-Gilles, dans le cadre de la Politique des grandes villes.

Au budget général des dépenses de 2005, un montant de 128.652.000 euros est prévu pour les conventions à conclure avec les villes et communes. A partir de cette année, celles-ci seront conclues pour une période de trois ans. Dans ce cadre, le Conseil des Ministres a décidé d'assigner désormais aux nouvelles conventions cinq objectifs, correspondant mieux à cette optique à moyen terme :- un développement intégré des quartiers dans la ville,- une économie locale vivante, des emplois durables et de proximité,- des quartiers où il fait bon vivre ensemble,- une ville en santé,- une meilleure offre de logements (dans le cadre du futur volet "logement" du Programme).L'engagement budgétaire lié à chaque convention sera intégralement effectué au cours de l'année budgétaire 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe